

Conditions générales contractuelles de vente applicables à la tpg pay (ci-après CGV-tpg pay)

La carte tpg pay est un moyen de paiement (porte-monnaie électronique) aucune TVA n'est donc associée à ce produit.

Les désignations de personnes se rapportent aux personnes des deux sexes.

1. Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales régissent les rapports juridiques entre le client et les Transports publics genevois (ci-après, les tpg) en ce qui concerne l'obtention de la carte tpg pay. Par client, on entend une entité publique ou privée valablement constituée, un particulier qui passe commande ou se procure dans un point de vente une ou plusieurs cartes tpg pay.

1.2 Les caractéristiques et les conditions d'utilisation de la tpg pay sont décrites dans l'article 3 ci-après.

1.3 La tpg pay permet l'achat de titres de transport exclusivement et directement sur l'un des distributeurs automatiques tpg; le voyage est régi, sauf dispositions contraires ci-après, conformément aux dispositions réglementaires applicables au transport de voyageurs et consultables sur www.tpg.ch.

2. Application des présentes CGV

Les présentes CGV entre le client et les tpg prennent effet au moment de l'obtention de la tpg pay auprès d'une agence tpg ou d'un point de vente agréé.

3. Caractéristiques de la tpg pay

3.1 Format. Il s'agit d'un support standardisé et sécurisé, sans contact, via la technologie RFID. Elle existe en deux devises, en CHF et en €.

3.2 Spécificités. La tpg pay est un porte-monnaie électronique vide, à charger pour un montant fixe (20.-, 50.- ou 100.-) en CHF et en € et pour un solde maximal de 200 CHF ou €.

La tpg pay n'est ni remboursable, ni échangeable, et ne constitue pas un titre de transport. Il s'agit d'un moyen de paiement au porteur à faire valoir au moment de l'achat d'un ou plusieurs titres de transport. Elle n'est pas échangeable contre espèce et les tpg ne rendent pas la monnaie sur la tpg pay partiellement utilisée. La tpg pay est transmissible.

3.3 Conditions d'utilisation. Chaque tpg pay permet l'achat successif d'un ou plusieurs titres de transport sur les distributeurs fixes situés aux points d'arrêts ou sur les distributeurs mobiles situés à l'intérieur de certains véhicules (principalement les lignes transfrontalières).

3.4 Prix de la tpg pay. La tpg pay est gratuite et doit être activée et chargée auprès d'une agence tpg ou un point de vente agréé. La liste des points de vente est disponible sur www.tpg.ch

3.5 Validité. Le solde et la date d'expiration sont consultables sur les terminaux de vente (distributeurs de titres de transport, agences, points de vente agréés). La date de début de validité de la tpg pay démarre au moment de l'activation de la carte. Elle est valable 5 ans. A l'échéance, la carte est fonctionnelle sur les distributeurs jusqu'à épuisement du solde pendant une année au maximum. Passé ce délai, tout solde restant est définitivement perdu et ne peut faire l'objet d'aucune restitution ni remboursement.

3.6 Chargement. Le chargement de la tpg pay est effectué uniquement en agence tpg ou auprès d'un point de vente agréé, en CHF. Le chargement en € est possible uniquement dans une agence tpg ou dans un point de vente situé en France.

3.7 Défectuosité. La tpg pay est échangée dans une agence tpg s'il s'avère qu'elle est défectueuse et toujours en cours de validité. Le solde de la carte défectueuse est alors crédité sur la nouvelle tpg pay.

3.8 À des fins de blocage en cas de perte ou de vol, la tpg pay peut être enregistrée sur un compte webshop en indiquant le numéro situé au dos, le solde sur la carte et la devise. Le cas échéant, le solde d'une carte tpg pay en cours de validité peut être transféré sur une nouvelle tpg pay, en agence tpg. Des notifications peuvent être paramétrées afin de recevoir une alerte (par sms ou email) avant la date d'expiration de la carte et/ou lorsqu'un solde défini est atteint.

4. Recyclage

Le retour des cartes périmées est possible en agence tpg uniquement.

5. Conditions de paiement

5.1 Chaque tpg pay est fournie par les agences tpg et les points de vente agréés.

5.2 Demeurent réservées les conditions de paiement spéciales confirmées par écrit par les tpg.

5.3 En cas de paiement à l'aide d'une carte bancaire, d'éventuels frais, notamment de transaction (comme le choix de payer en €) peuvent être mis à la charge du titulaire. Ces frais ne dépendent pas des tpg et leur récapitulatif, de même que leurs intérêts relèvent strictement de l'organisme bancaire qui est l'émetteur de la carte. Par conséquent, aucun remboursement de ces frais ne sera effectué par les tpg.

6. Modification, annulation ou interruption par le client

L'achat est irrévocable. Aucun retour de tpg pay ne sera accepté, même si cette dernière n'a jamais été utilisée.

7. Particularités

Le porteur d'une tpg pay ne pourra prétendre à un remboursement en cas de perte, vol ou détérioration sauf si elle est enregistrée sur le compte webshop.

8. Nullité partielle

S'il s'avère que l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV-tpg pay ou d'autres contrats régis par celles-ci sont nulles, contraires à la loi ou inapplicables, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée.

9. For

9.1 Le contrat est soumis au droit suisse exclusivement.

9.2 Le for est à Genève (Suisse), sous réserve de recours au Tribunal fédéral.

10. Contact

tpg
Marketing, Vente et Communication
Route de la Chapelle 1,
Case postale 950, CH - 1212 Grand-Lancy

www.unireso.com

www.tpg.ch